

ADIL

L'ADIL 24 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Dordogne)  est une association la loi 1901, conventionnée par le Ministère de la Cohésion des Territoires.

L'ADIL conseille et informe gratuitement les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales ayant trait au logement. Les conseils délivrés sont neutres et objectifs.

Dans le domaine juridique, l'ADIL informe notamment sur : la location, la copropriété, les contrats, les assurances construction, l'urbanisme, les relations avec les professionnels, les relations de voisinage, la réglementation sur la qualité de l'habitat ...

Dans le domaine fiscal, le conseil porte, notamment sur le régime des impôts locaux : taxe foncière, taxe d'habitation... et sur l'investissement locatif.

Dans le domaine du financement de l'accession à la propriété, l'ADIL donne une information complète et précise sur : les prêts et les aides au logement : APL, AL, le financement de l'amélioration de l'habitat : subventions ANAH, prêts ...